







# Abonner ma commune aux démarches en ligne

Version 1.0.0

# Guide d'abonnement aux démarches en ligne disponibles via HubEE

https://portail.hubee.numerique.gouv.fr/









### Table des matières

1. Lo	Le Hub d'Échange de l'État (HubEE)	
2. L'	abonnement aux démarches en ligne	2
2.1.	Les étapes d'une demande d'abonnement	2
2.2.	Abonner mon service à une démarche en ligne	3
2.2.	1. Je crée un compte DataPass	6
22	2 le remplis le formulaire d'abonnement	10



#### Direction interministérielle du numérique





#### 1. Le Hub d'Échange de l'État (HubEE)

La Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) est chargée de la transformation numérique de l'État au bénéfice du citoyen comme de l'agent, sous tous ses aspects : modernisation du système d'information de l'État, qualité des services publics numériques, création de services innovants pour les citoyens, outils numériques de travail collaboratif pour les agents...

Le **Hub d'Échange de l'État (HubEE)** est un de ces services innovants. En assurant le transport sécurisé<sup>1</sup> des demandes issues des démarches en ligne accessibles depuis un service Web ou un progiciel métier vers le service en charge de leurs instructions, il est un accélérateur de la numérisation de l'administration au bénéfice de tous.

Il est ainsi possible, à ce jour, de dématérialiser des démarches issues :

- Du site « service-public.fr »
  - Acte d'État Civil (AEC)
  - Recensement citoyen obligatoire (RCO)
  - o Déclaration de changement de coordonnées (JCC)
  - Dépôt de dossier PACS (DDPACS)
  - o Déclaration d'un hébergement de tourisme (DHTOUR)
- De l'application métier relative à la Certification électronique des Décès (CertDc)
  - Certificat de décès Dématérialisé (CertDc)

Plusieurs de ces démarches sont dévolues aux échanges avec les communes et accessibles gratuitement. Plus de 9 500 communes, de toute taille et réparties sur l'ensemble du territoire, sont abonnées à au moins une des démarches susmentionnées.

La DINUM met à votre disposition un Portail Web dénommé « **Portail HubEE** » pour vous permettre d'accéder à ces démarches en ligne. Vous trouverez dans ce document toutes les informations relatives à l'abonnement de votre service aux démarches en ligne.

 $<sup>^1</sup>$  Ce transport est actuellement majoritairement assuré par la plateforme d'échange et de confiance mise à disposition par la Direction de l'Information Légale et Administrative (DILA). Le Hub d'Échange de l'État (HubEE) va remplacer progressivement cette plateforme dont l'arrêt est prévu au  $2^e$  trimestre 2022









#### 2. L'abonnement aux démarches en ligne

Pour accéder aux télédossiers issus d'une démarche réalisée en ligne, depuis le Portail « service-public.fr », l'application CertDc, un site web dédié ou via une application métier, votre commune doit disposer d'un abonnement qui est gratuit. À chaque démarche doit correspondre un abonnement.

#### Par exemple:

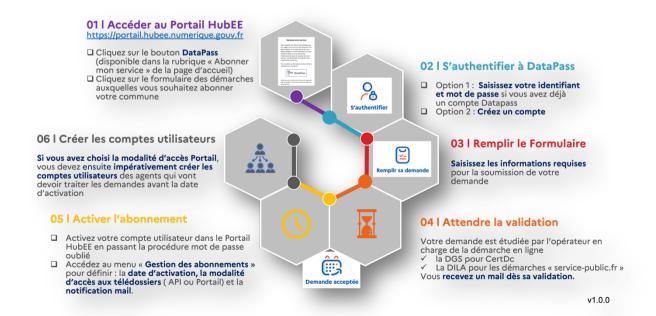
Vous êtes une commune et vous souhaitez recevoir de manière dématérialisée les demandes des usagers réalisées depuis le site « service-public.fr » pour les actes d'état civil et les dépôts de dossier PACS, vous devez disposer de 2 abonnements.

Pour abonner votre commune, vous devez désigner une personne de votre commune habilitée à faire la ou les demandes d'abonnement pour le compte de votre commune.

**N.B**: les demandes d'abonnement peuvent être réalisées au cours du temps de manière isolée. De même, elles peuvent être réalisées par des personnes différentes. Il n'existe pas de limitation dans le nombre d'administrateurs locaux.

Let abonnement engage votre service à traiter toutes les demandes qui seront transmises par ce canal dématérialisé.

#### 2.1. Les étapes d'une demande d'abonnement





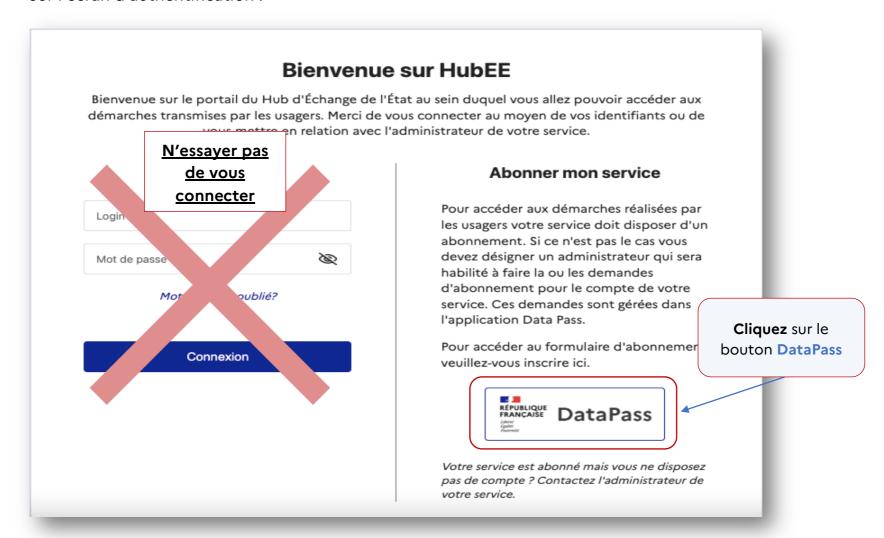






#### 2.2. Abonner mon service à une démarche en ligne

Rendez-vous sur le Portail HubEE (<a href="https://portail.hubee.numerique.gouv.fr">https://portail.hubee.numerique.gouv.fr</a>). Sur l'écran d'authentification :





Direction interministérielle du numérique





#### Abonner votre commune aux démarches en ligne

La Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) est en charge de la transformation numérique de l'État au bénéfice du citoyen comme de l'agent, sous tous ses aspects : modernisation du système d'information de l'État, qualité des services publics numériques, création de services innovants pour les citoyens, outils numériques de travail collaboratif pour les agents, etc...

Le Hub d'Échange de l'État (HubEE) est l'un de ces services innovants. En assurant le transport sécurisé\* des demandes issues des démarches en ligne (accessibles depuis un service Web ou une application métier) vers le service en charge de leurs instructions, il est un accélérateur de la digitalisation de l'administration au bénéfice de tous.

La DINUM met à votre disposition le formulaire « DataPass » dédié à la mise en relation entre fournisseurs de données (les sites proposant des démarches en ligne) et consommateurs (les services instructeurs, soit dans le cas présent ,les communes). Il a été mis en place dans le cadre de l'article L114-8 du code des relations entre public et l'administration (CRPA).

\* Ce transport est actuellement majoritairement assuré par la plateforme d'échange et de confiance mise à disposition par la diffection de l'Information Légale et Administrative (DILA). Le **Hub d'Échange de l'État** (HubEE) va remplacer progressivement cette plateforme dont l'arrêt est prévu à l'été 2022.

#### Certificats de Décès - CertDC

Accès au formulaire d'abonnement pour CERTDO

Ce service donne la possibilité de recevoir par voie électronique le volet administratif du certificat de décès lorsque le médecin rédige le certificat de décès au moyen de l'application « CertDc ».

#### Bouquet de services

Accès au formulaire d'abonnement pour les démarches du bouquet de service











S'abonner à ces démarches est simple, gratuit et rapide

Vous êtes redirigé vers une page vous permettant : d'accéder aux formulaires de demandes d'abonnement.

Il existe de 2 formulaires :

## Formulaire d'abonnement à la démarche CertDc

Un formulaire permettant de faire une demande d'abonnement à la Démarche Certificats de Décès Dématérialisées (CertDc) portée par la Direction Générale de la Santé (DGS)

Formulaire d'abonnement aux démarches du bouquet de services

Un formulaire permettant de faire une demande d'abonnement pour l'une ou plusieurs des démarches du bouquet de services, disponibles sur « service-public.fr » porté par la Direction de l'Information Légale et Administrative (DILA) :

Acte d'État Civil (AEC)





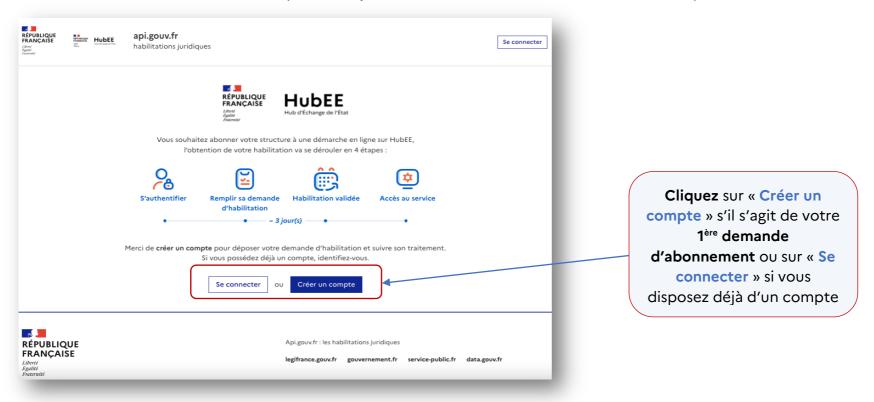




- Recensement citoyen obligatoire (RCO)
- Déclaration de changement de coordonnées (JCC)
- Dépôt de dossier de PACS (DDPACS)
- Déclaration d'un hébergement de tourisme (DHTour)

En cliquant sur l'un des boutons d'accès au formulaire, vous allez arriver sur l'écran d'accueil de <u>DataPass : il s'agit de l'outil de gestion des habilitations juridiques de la DINUM, directement accessible via l'url suivante : https://datapass.api.gouv.fr/.</u>

L'écran ci-dessous schématise les étapes de la procédure d'abonnement à une démarche pour HubEE.







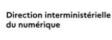




#### 2.2.1. Je crée un compte DataPass











Vous allez recevoir un mail contenant un code à usage unique pour finaliser la création de votre compte.



Pensez à consulter vos courriers indésirables.

Si le code n'arrive pas dans votre boite de réception, ni dans vos courriers indésirables, veuillez contacter le support dédié à l'adresse mail suivante : contact@api.gouv.fr

Le code est communiqué dans l'objet du mail et dans le corps du mail.

**NB**: ne soyez pas surpris par l'expéditeur, « api.gouv.fr » et « DataPass » sont étroitement liés.





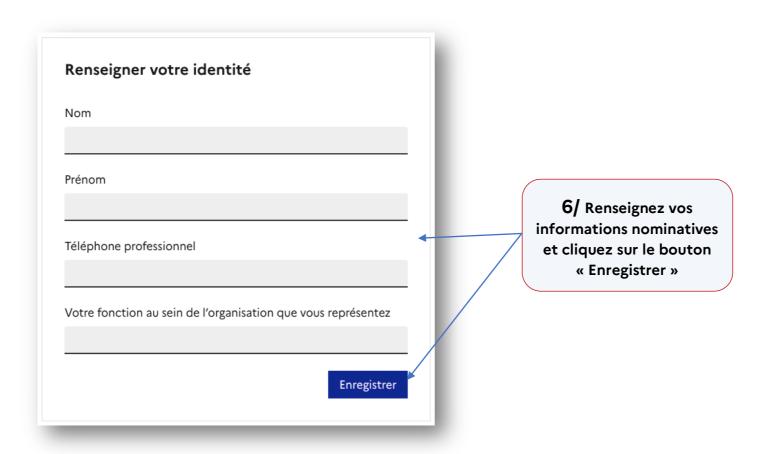






L' étape suivante consiste à <u>vous identifier et à rattacher votre compte à une organisation</u>, pour que les personnes chargées de la validation de votre demande, <u>puissent vérifier la légitimité de votre demande</u> (c'est aussi pour cela que nous vous demandons des adresses emails professionnelles et nominatives).

Remplissez bien toutes les informations, il est impératif que les personnes en charge de la validation puissent vous contacter si nécessaire.







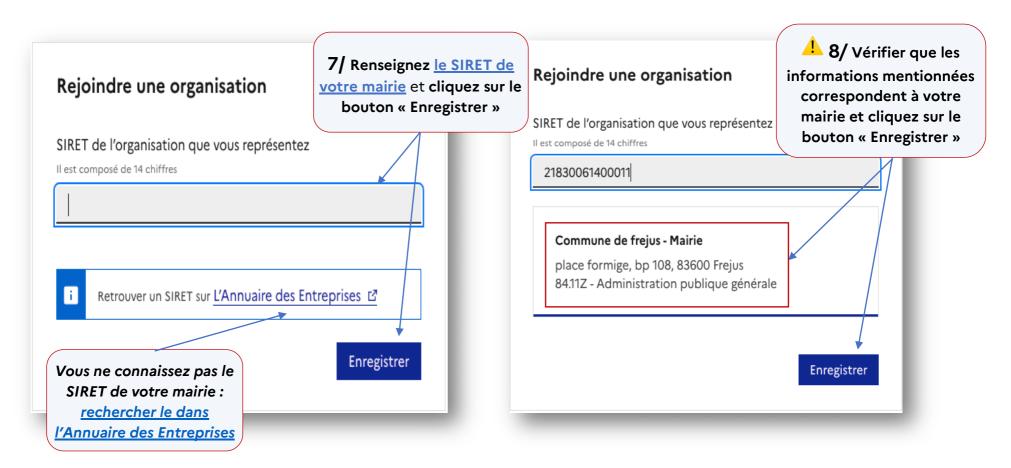




Vous serez ensuite redirigé vers une page vous invitant à rejoindre une organisation.

En tant que « Commune » vous devez renseigner le SIRET de votre Mairie, si vous ne le connaissez pas, veuillez consulter l'annuaire des entreprises via le lien prévu à cet effet afin de renseigner le bon SIRET.

▲ ATTENTION : votre organisation est une **COMMUNE DÉLÉGUÉE**, merci de contacter l'équipe HubEE à l'adresse suivante : <u>contact@hubee.numerique.gouv.fr</u>





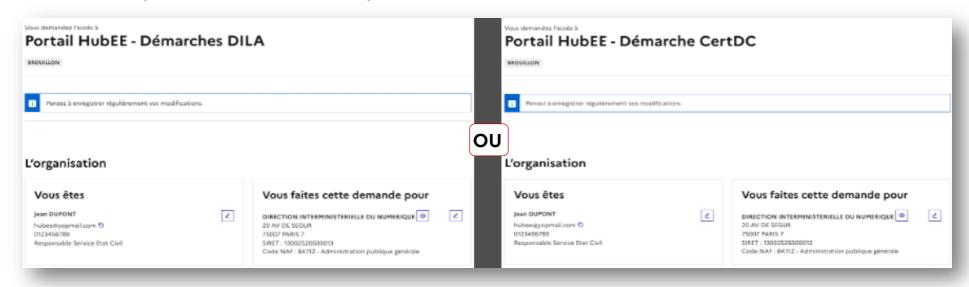






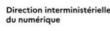
#### 2.2.2. Je remplis le formulaire d'abonnement

Une fois votre compte créé ou après vous être authentifié, vous allez devoir **remplir le formulaire de « demande d'abonnement »** que vous avez sélectionné au préalable :



- 1. La section « **L'organisation** » récapitule les données de votre compte (votre identité et votre organisation) que vous avez saisies. Sachez que vous pouvez les contrôler et les modifier si nécessaire en cliquant sur le crayon disponible dans les cases : « Vous êtes » et « Vous faites cette demande pour »
- 2. Faites **défiler le formulaire vers le bas** ou **cliquez** sur la section « **Démarches en ligne** » du **menu latéral de gauche** pour poursuivre la demande.

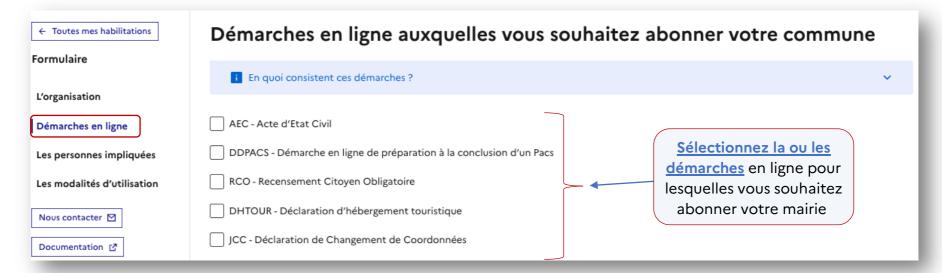




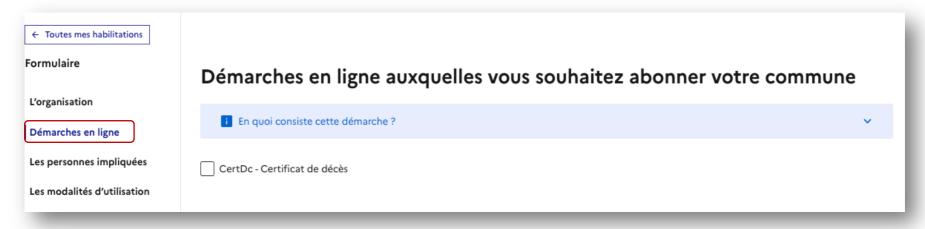




#### Formulaire Portail HubEE - Démarches DILA



#### Formulaire Portail HubEE - Démarche CertDc









▲ ATTENTION : vous ne pouvez pas faire une demande d'abonnement pour une ou des démarches pour lesquelles votre organisation dispose déjà d'un abonnement

← Toutes mes habilitations	Démarches en ligne auxquelles vous souhaitez abonner votre commune		
Formulaire	① En quoi consistent ces démarches ?	⚠ Si votre organisation dispose	
L'organisation  Démarches en ligne	AEC - Acte d'Etat Civil (votre commune est déjà abonnée à cette démarche)	déjà d'un abonnement pour une démarche dans HubEE, la ligne de	
Les personnes impliquées	DDPACS - Démarche en ligne de préparation à la conclusion d'un Pacs	cette démarche sera grisée	
Les modalités d'utilisation	RCO - Recensement Citoyen Obligatoire		
Nous contacter ☑	DHTOUR - Déclaration d'hébergement touristique		
Documentation 🗖	JCC - Déclaration de Changement de Coordonnées		

N.B: Si vous n'avez pas accès aux abonnements dont votre commune dispose déjà, veuillez solliciter l'administrateur local HubEE de votre organisation.

Le cas échéant, nous vous invitons à cliquer sur le bouton « <u>Nous contacter</u> », disponible sur menu latéral de gauche pour contacter l'opérateur chargé de la validation du formulaire.

- 3. Faites **défiler le formulaire vers le bas** ou **cliquez** sur la section « **Les personnes impliquées** » du **menu latéral de gauche** pour poursuivre la demande.
  - Les informations relatives au « Demandeur » sont préremplis avec les informations renseignées dans votre compte DataPass (également affichées dans la case « Vous êtes » de la section « L'organisation »).

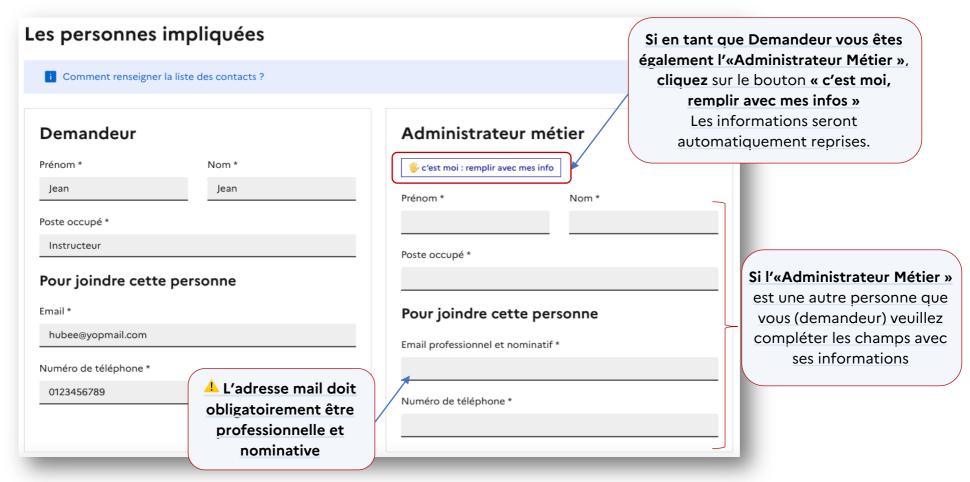








Remplissez les informations relatives à « Administrateur Métier<sup>2</sup> » (Responsable service État Civil ou Population, Secrétaire de Mairie...)



<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Personne responsable de la gestion des Agents chargés du traitement des télédossiers des usagers, Secrétaire de Mairie pour les petites communes.











Une fois la demande soumise, elle est transmise à l'opérateur de service en ligne chargé de sa validation :

- DGS pour la démarche CertDc;
- DILA pour les démarches du bouquet de services

Le temps d'attente de la validation des demandes est en moyenne de 3 jours ouvrables.

• Vous recevrez la confirmation de la validation de votre demande sur l'adresse mail de votre compte DataPass.

La suite de la procédure se déroule dans le Portail HubEE après la validation de votre demande et devra être réalisée par la personne déclarée comme étant l'« Administrateur Métier » dans le formulaire.